



# CÉRÉALES

Fiche filière

## À retenir

- 1<sup>er</sup> producteur et exportateur européen de céréales
- 8<sup>e</sup> producteur mondial de céréales
- 5<sup>e</sup> exportateur mondial de blé tendre en 2018/19



## ORGANISATION

- La filière céréalière française concerne une dizaine d'espèces dont quatre grandes productions : blé tendre, maïs, orges et blé dur.
- Très organisée, elle fait intervenir trois grands types d'acteurs : les producteurs (environ 300 000 exploitations spécialisées), les collecteurs (154 coopératives, 914 négociants) et les transformateurs (dont 394 moulins ayant écrasé des grains).



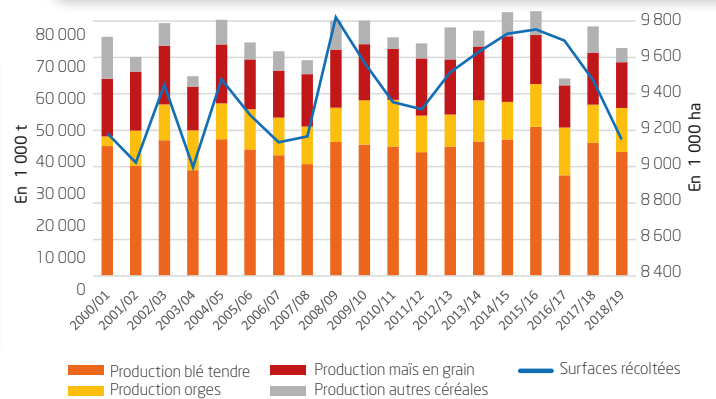
## PRODUCTION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 9,4 millions d'hectares cultivés
- 66 millions de tonnes (Mt) de céréales produites
- Production céréalière largement dominée par le blé tendre (53 %), suivent le maïs (22 %) et les orges (18 %)
- Plus de 57 Mt de céréales sont collectées, soit 87 % de la récolte ; le reste est consommé ou stocké à la ferme.

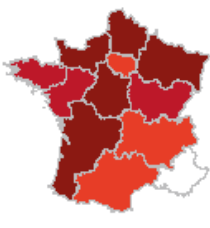
Sur cette période, la France est le 8<sup>e</sup> producteur toutes céréales confondues (y compris riz) et le premier producteur de l'Union européenne.

## Évolution des surfaces et de la production des céréales françaises

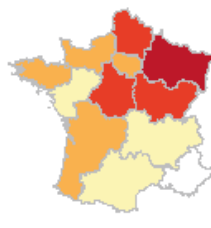


## BASSINS DE PRODUCTION

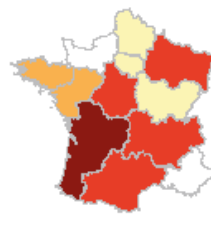
### Blé tendre



### Orges



### Maïs grains hors humide



### Blé dur



- moins de 0,250 Mt
- de 0,250 à 0,500 Mt
- de 0,500 à 1 Mt
- de 1 à 2 Mt
- de 2 à 3 Mt
- plus de 3 Mt

Source : SSP - campagne 2018/19



## COMMERCIALISATION

La première mise en marché des céréales françaises est réalisée par les organismes collecteurs déclarés auprès de FranceAgriMer (*Art L 666-1 du Code Rural et de la pêche maritime*). Ces derniers sont ainsi en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente ultérieure des céréales.

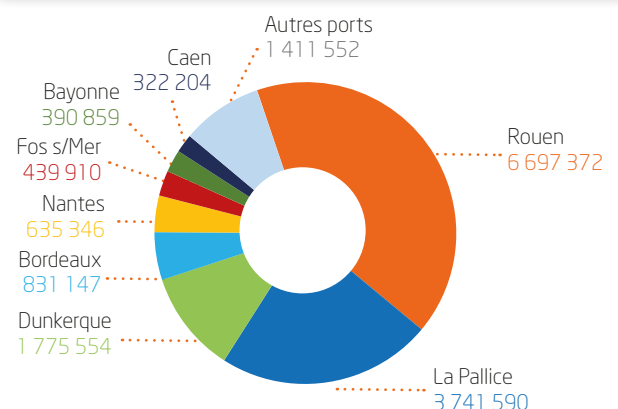


## PORTS FRANÇAIS

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 17 millions de tonnes de céréales embarquées ;
- Rouen est le 1<sup>er</sup> port français en céréales avec 39 % des embarquements, suivi des ports de La Pallice (22 %) et Dunkerque (10 %).

## Répartition dans les ports français (moy. 14/15 - 18/19 en tonnes)



Source : Reuters



## TRANSFORMATION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 9,8 Mt de céréales (dont 52 % de blé tendre, 30 % de maïs et 12 % d'orges) sont utilisées par l'industrie de l'alimentation animale (FAB), ce qui en fait la première utilisatrice de céréales en grains
- 4,5 Mt de blé tendre sont transformées en farine soit 13 % de la production de blé tendre.
- La part des céréales consacrées à la production d'alcool (y compris bio-carburants) s'élève à 2,1 Mt (plus de 3 % de la production de céréales) ;
- La malterie française utilise 1,7 Mt d'orge.
- L'industrie de la semoulerie de blé dur écrase 0,6 Mt de blé (34 % de la production française).
- L'amidonnerie consomme environ 5 Mt (soit 8 % de la production de céréales).
- Enfin le secteur de la maïserie (ou semoulerie de maïs) consomme 0,3 Mt de cette céréale (2 % de la production de maïs).



## CONSOMMATION

On distingue sur le marché intérieur deux principaux usages :

- Les utilisations humaines et industrielles (50 % des utilisations domestiques sur le marché en moyenne sur la période 2014/15 à 2018/19),
- Les utilisations fourragères.

Le blé tendre, le maïs et l'orge représentent 96 % de l'ensemble des utilisations humaines et industrielles et 93 % des utilisations fourragères.

Le maïs est majoritairement transformé par les fabricants d'aliments du bétail (22 % de la production de maïs). À l'inverse le blé est principalement utilisé pour l'alimentation humaine et par l'industrie (20 % de la production de blé tendre à destination de l'alimentation humaine). Quant à l'orge, elle est principalement destinée à la fabrication de malt (15 % de la production d'orges).

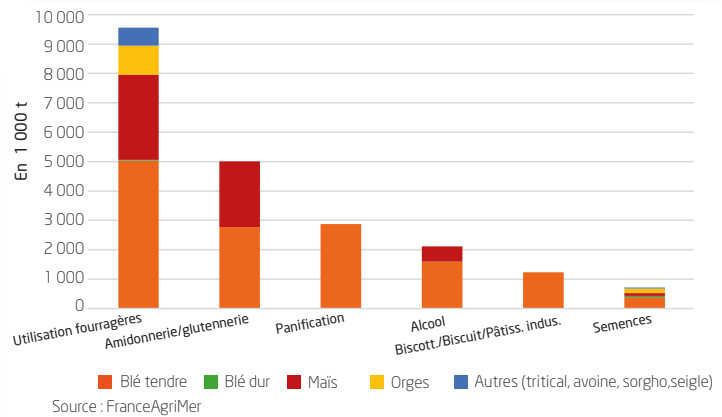


## ÉCHANGES

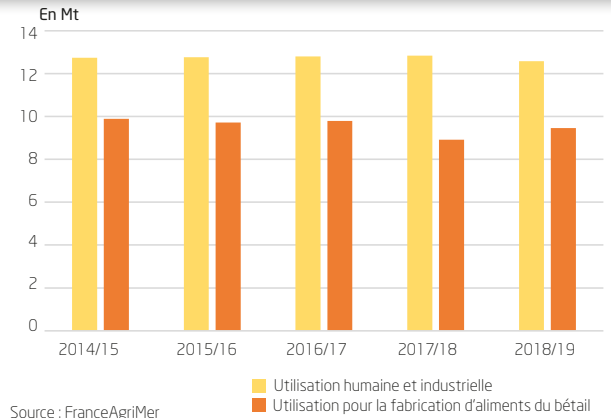
En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 30,5 Mt de céréales exportées, dont 56 % de blé tendre, 24 % d'orges et 18 % de maïs ;
- l'Union européenne (UE) constitue le premier débouché des ventes françaises de céréales (58 % de l'export total) ;
- 54 % du blé tendre exporté est à destination des pays tiers, principalement vers l'Algérie (43 % de l'export de blé tendre vers pays tiers) ;
- 52 % des orges sont exportées vers l'Union européenne, principalement vers le nord communautaire (Belgique : 42 % de l'export UE, Pays-Bas : 27 %). La Chine et l'Arabie saoudite, premiers acheteurs mondiaux, constituent le principal débouché des pays tiers ;
- L'Union européenne est le principal débouché du maïs français (90 % des expéditions). L'Espagne et les Pays-Bas sont les deux premiers clients avec 52 % des exportations de maïs vers l'UE.
- Au cours de la campagne 2018/19, la France a importé 1,4 Mt de céréales (dont 86 % en provenance de l'Union européenne) : le maïs pèse pour 64 % de ces importations.

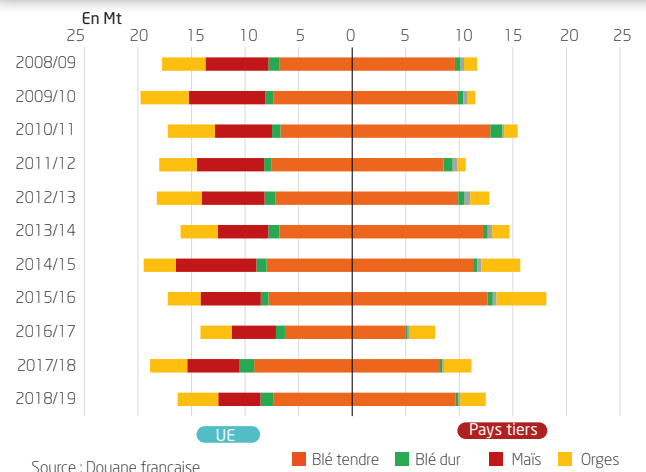
## Répartition des volumes de céréales transformées



## Évolution des utilisations humaines, industrielles et fourragères



## Évolution des exportations françaises de céréales



## PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT

